



BULLETIN d'INSCRIPTION au VIDE-GRENIERS

ASSOCIATION de PETANQUE de GUITALENS-L'ALBAREDE

21 SEPTEMBRE 2025 – SUR LE TERRAIN DE FOOT

Nom et Prénom :

Adresse postale :

Code Postal : Commune : ...

Téléphone :

Adresse Mail : ...

Emplacement de 5 x 5 mètres linéaires incluant un véhicule
(table et parasol non fourni)

Je réserve emplacement(s) x 10 euros = €

Je certifie sur l'honneur ne participer qu'à deux manifestations de même nature au cours de l'année, conformément à l'article 4 du décret n° 2009 du 7 janvier 2009

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Date : le ... A ...

Signature : ...

Renseignement uniquement au 06 52 47 56 81

Réservation à envoyer ou à déposer à la mairie de Guitalens-l'Albarède à **l'attention de l'association de pétanque** avec ce **bulletin d'inscription**, la **copie de la carte d'identité** et le **paiement**.

Adresse de la mairie : 1 place du Pastel - 81220 Guitalens-l'Albarède

Paiement obligatoire à l'inscription en espèce ou par chèque à l'ordre de :

« Pétanque Guitalens-L'Albarède »



REGLEMENT

Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement à la suite de quoi aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs.

L'Association Pétanque Guitalens-l'Albarède se réserve le droit d'arrêter les inscriptions dès que les emplacements seront tous réservés :

Le paiement des emplacements devra être joint lors de l'inscription, ainsi que la photocopie de la carte d'identité et le bulletin d'inscription/attestation sur l'honneur dûment remplie.

Toute réservation incomplète ne sera pas prise en compte.

Les dossiers complets sont traités dès réception de votre courrier et la réservation sera enregistrée. Un message de confirmation vous sera envoyé

Les emplacements seront distribués à partir de 7h00 jusqu'à 9h00. Aucun départ ne sera autorisé pour des raisons de sécurité avant 17H, sauf cas de force majeure.

Les objets exposés et biens personnels **ne sont en aucun cas sous la responsabilité des organisateurs.**

Des poubelles seront mises à disposition des exposants et des visiteurs, veuillez respecter la propreté des lieux.

Si toutefois les organisateurs décident d'annuler la manifestation, les inscriptions seront remboursées aux participants.

La vente de boisson et de restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

